

Mesdames, Messieurs les Habitants
De Maromme

Maire
Conseiller Départemental

Maromme, le 11 mars 2020

N/Réf. : DL/NJ/MB

Objet : Précautions élections municipales

Chères Marommaises,
Chers Marommois,

Comme vous l'avez constaté, l'apparition d'un nouveau coronavirus COVID-19 a conduit les autorités compétentes à prendre des dispositions visant à ralentir la propagation du virus sur le territoire national.

Depuis l'instauration de mesures de restriction des rassemblements qui ont accompagné le passage en stade 2 par le gouvernement, de nombreuses questions ont été posées concernant l'organisation des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020.

Toutes les actions mises en place par les autorités visent à permettre la continuité économique et sociale du pays et les élections constituent, à ce titre, un moment de respiration démocratique essentiel. Aucun report n'est donc prévu.

Ainsi, différentes mesures doivent être mise en œuvre pour assurer le meilleur déroulement possible des opérations de vote.

Tout d'abord, il est demandé de respecter les « mesures barrières » recommandées par les autorités de santé publique. C'est-à-dire, se saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades, se laver les mains régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude ou encore utiliser des mouchoirs à usage unique.

De plus, j'ai décidé de mettre en place des mesures plus spécifiques dans les bureaux de vote marommois afin de protéger au mieux les personnes se déplaçant pour voter. Le jour du vote, nous vous invitons à vous munir de votre propre stylo. Sachez néanmoins qu'un stylo à usage unique pourra être remis à chaque électeur pour éviter la manipulation de celui-ci par plusieurs personnes. Il est aussi demandé aux électeurs de tendre leurs documents (justificatif d'identité et carte d'électeur) aux membres des bureaux, toujours avec pour objectif de limiter les manipulations.

Enfin, les personnes tenant les bureaux de vote auront à leur dispositions le matériel nécessaire afin de nettoyer régulièrement toutes les surfaces de contact (clenches, isolements, tables ...).

Comme vous pouvez le constater, la ville de Maromme a décidé d'aller plus loin que les recommandations données par le gouvernement afin d'assurer un déroulement serein des élections municipales et communautaires.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



David LAMIRAY